

Régie personnalisée



Publiée le **10 JUIN 2025**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 21 mars 2025
Séance du conseil d'administration : le 5 avril 2025

Le 5 avril 2025, à 9 h 00, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Madame Christine HERBRETEAU, Monsieur Daniel POINTEAU

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Sandrine TARAUD

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : Madame Christine HERBRETEAU

N° 2025-D3BIS – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE LES QUATRE SAISONS CULTURELLES

RAPPORTEUR : Catherine PAVAGEAU

Madame PAVAGEAU présente les comptes administratifs du budget général et du budget annexe les Quatre Saisons Culturelles de l'exercice 2024, qui se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF	Dépenses exercice en cours	Recettes exercice en cours	Résultat exercice en cours	Résultat exercice N-1	Résultat définitif
BUDGET général					
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	491 203,87 €	486 248,31 €	- 4 955,56 €	- 2 734,14 €	- 7 689,70 €
ENSEMBLE	491 203,87 €	486 248,31 €	- 4 955,56 €	- 2 734,14 €	- 7 689,70 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Régie personnalisée

Les 4 saisons Culturelles

COMPTE ADMINISTRATIF	Dépenses exercice en cours	Recettes exercice en cours	Résultat exercice en cours	Résultat exercice N-1	Résultat définitif
BUDGET Annexe					
INVESTISSEMENT	-	-		-	-
FONCTIONNEMENT	23 790,00 €	23 790,00 €	0 €	0 €	0 €
ENSEMBLE	23 790,00 €	23 790,00 €	0 €	0 €	0 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 à 14 et relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Catherine PAVAGEAU a été désigné(e) pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que Monsieur Pascal Marteau, président en exercice en 2024, s'est retiré de la salle au moment du vote des comptes administratifs,

Vu la délibération n° D07 du conseil d'administration en date 18 mars 2024 adoptant le budget primitif du budget général et les décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° D08 du conseil d'administration en date du 18 mars 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe et les décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice 2024,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2024 dressés par le comptable,

Monsieur Marteau sort de la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2024 du budget général et du budget annexe Les Quatre Saisons Culturelles comme présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Christine HERBRETEAU